

**Contrôle de fonctionnement et d'entretien d'une  
installation d'assainissement non collectif**

N° dossier SPANC de l'Adour : CV/123/23/035 RL

Visite effectuée le 22/08/23

Nombre de page du présent rapport : 2

**Propriétaire :**

Nom (ou raison sociale) : M. IZARD Géraud  
Adresse actuelle : 9 rue Caplanne – 64140 BILLERE  
Téléphone : 06.73.86.63.34

**Terrain :**

Adresse : 2492 chemin du Peyras – 65710 CAMPAN  
Parcelle habitation : L 124  
Superficie du terrain : 10000 m<sup>2</sup>  
Superficie disponible : 100 m<sup>2</sup>  
Traitement adapté au sol : inconnu  
Exutoire sur parcelle : Aucun

**Habitation :**

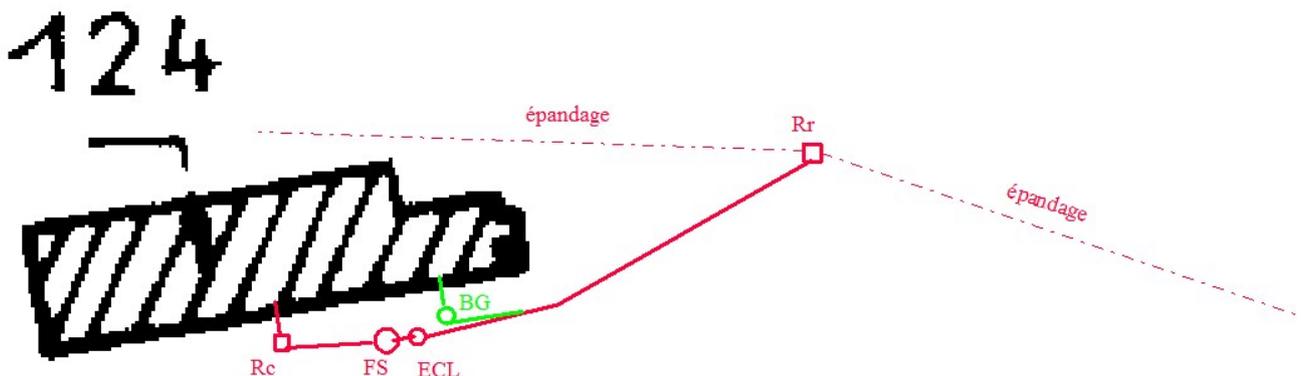
Type de bâtiment : Résidence Secondaire  
Nombre de pièces principales : 5  
Nombre d'occupants : 1  
Parcelle assainissement : L 123

**Installation d'assainissement existante :**

Date de mise en place : 1983  
Type d'installation : Selon facture vue en 2014 : fosse septique de 1000 L, filtre épurateur à cheminement lent, bac à graisse de 250 L et épandage souterrain de 60 ml  
Regards : 1 regard de collecte et 1 regard pour la fosse septique

**Plan de l'installation :**

Le schéma ci-dessous a été réalisé selon les déclarations de l'utilisateur et/ou les observations de terrain. Il n'est donné qu'à titre indicatif.



Liste des points contrôlés :

Liste des points contrôlés	Evaluation contrôleur	Observations
<b>Modifications de l'installation suite à la dernière visite du SPANC</b>		
Réaménagement du terrain sur et aux abords de l'installation	Non	/
Réalisation des travaux conformément aux observations du précédent rapport de visite	Non	Installation toujours en partie inaccessible
<b>Evaluation des risques sanitaires et environnementaux</b>		
Contact direct possible avec des eaux usées non traitées (défaut de sécurité sanitaire)	Non	/
Risque de transmission de maladies vectorielles (zone de lutte contre les moustiques)	Non concerné	/
Nuisances olfactives	Non	/
Défaut de structure ou fermeture des ouvrages	Non évaluable	Installation en partie inaccessible
Installation située en zone à enjeux sanitaires	Non	/
Installation située en zone à enjeux environnementales	Non	/
Installation incomplète	Non	Selon facture vue en 2014
<b>Adéquation entre installation d'assainissement / usage / milieu</b>		
Installation significativement sous-dimensionnée	Non	/
Dysfonctionnement(s) majeur(s) constaté(s)	Non évaluable	Installation en partie inaccessible
Implantation à plus de 35 m en amont hydraulique d'un puits AEP déclaré	Oui	/
Installation respectant l'article 3 de l'Arrêté du 07/09/09	Oui	Selon facture vue en 2014
Cas des installations agréées : installation respectant la mise en œuvre et les conditions d'emploi du fabricant	Non concerné	/
Ensemble des eaux usées collectées	Oui	/
Collecte indépendante des eaux usées et eaux parasites	Oui	/
<b>Evaluation du fonctionnement de l'installation</b>		
Écoulement correct des eaux usées à travers l'installation	Non évaluable	Installation en partie inaccessible
Cas des installations agréées : fonctionnement et entretien conforme aux conditions du fabricant	Non concerné	/
<b>Evaluation de l'accessibilité, de l'entretien et de l'usure</b>		
Entretien conforme	Non	Pas d'entretien réalisé
Réalisation des vidanges par un vidangeur agréé / fréquence conforme aux guides d'utilisation pour installation agréée	Non évaluable	Pas de vidange réalisée
Curage des canalisations (hors épandage)	Non	/
Regards dégagés et accessibles	Non	Filtre épurateur, Bac à graisse et tranchées d'épandage inaccessibles
Défaut lié à l'usure (fissures, corrosion, déformation, ...)	Non évaluable	Installation en partie inaccessible

Evaluation et classement de l'installation d'assainissement non collectif :

- Installation inexistante  
 Installation présentant des dangers pour la santé des personnes  
 Installation présentant un risque avéré de pollution de l'environnement  
 Installation incomplète ou significativement sous-dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs  
 Installation présentant un défaut d'entretien ou une usure

**Conformité de l'installation :** L'installation d'assainissement semble ne pas présenter de non-conformité au sens de l'Arrêté du 27 avril 2012 car elle est complète selon la facture présentée lors du contrôle réalisé en 2014. Cependant, elle est en grande partie inaccessible et donc non vérifiable. Ainsi la présence et l'état du bac à graisse, du filtre épurateur et des tranchées d'épandage n'ont pas pu être vérifiés et n'ont jamais été entretenus. Les tranchées ont pu être détectées à l'aide de baguette mais cela reste approximatif et peut ne pas être la réalité. Une réhabilitation totale de l'installation n'est pas à exclure suivant l'état de l'installation et sa réelle présence.

<input type="checkbox"/> Travaux nécessaires à une mise en conformité	<input checked="" type="checkbox"/> Liste de recommandations
---	--

- Rendre accessible la totalité de l'installation et effectuer son entretien
- Si l'installation s'avère être en mauvais état ou incomplète : Réaliser une étude de sol définissant l'installation d'assainissement adaptée à la nature du terrain et à la capacité d'accueil de l'immeuble et mettre en place l'installation d'assainissement préconisée par le bureau d'étude après validation du projet de réhabilitation par le SPANC.

- Délai imparti à la réalisation des travaux :** recommandation non soumise à un délai de réalisation  
**- Fréquence de contrôle appliquée à l'installation :** 4 ans

Fait à Bagnères-de-Bigorre le 23 août 2023.  
 Le Président du SPANC  
 Thibaut MAURIN